

Manosque, le

14 JUIN 2022

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des inscriptions aux transports Trans'Agglo pour l'année 2022/2023, pour les élèves habitant dans une commune de DLVAgglo, les inscriptions en ligne se feront via le site mobilite.dlva.fr, à compter du 15 juin 2022.

S'INSCRIRE

Je crée un dossier -- Je reçois ma carte



PUBLIC SCOLAIRE

Élèves des classes de la maternelle à la terminale dont (ets) représentant(s) légal(aux) est(sont) domicilié(s) sur le territoire DLVA

J'habite LA DLVA

(cliquez ci-dessous)

J'habite MANOSQUE

(cliquez ci-dessous)



Je m'inscris en ligne

PASS Scolaire
15 € / an



Je m'inscris en ligne

PASS Scolaire -18 ans DLVA
15 € / an

Les données personnelles que vous nous communiquez sont strictement confidentielles et destinées au traitement de votre demande par les services de la DLVA. Elles ne sont transmises qu'aux destinataires prévus dans le traitement et ne sont en aucun cas transmises à un autre tiers ni à titre onéreux ni à titre gratuit. Les données personnelles restent sur le territoire de l'union européenne. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits, sur simple justification de votre identité, en vous adressant par courrier à :

Monsieur le Président - Durance Luberon Verdon Agglomération - 16, Place de l'Hôtel de Ville - BP 107 - 04101 Manosque CEDEX
www.dlva.fr

Pour les élèves déjà en possession d'une carte Trans'Agglo, il suffit de procéder à une reconduction, chaque parent recevra un mail avec une fiche explicative sur les modalités de renouvellement.

Tous les élèves possédant déjà une carte gardent celle de l'année dernière.

Pour les nouveaux inscrits, les familles doivent se connecter sur le site mobilite.dlva.fr

Pour les élèves n'ayant pas d'accès internet : (nouvel inscrit ou élève possédant déjà une carte), les familles pourront se rendre sans rendez-vous, à l'accueil de l'Hôtel d'agglomération (du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h) munies des pièces suivantes (justificatif de domicile de moins de 3 mois + photo d'identité). La carte sera envoyée par courrier si la demande est faite avant le 15 août. Passé ce délai, les familles devront revenir à l'accueil de l'Hôtel d'agglomération après instruction de la demande.

Le service mobilité de DLVA reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Toutes les informations sont accessibles sur le site internet mobilite.dlva.fr

A titre d'information, Les élèves peuvent circuler sur le réseau **Trans'Agglo** dans les 25 communes de DLVAgglo, y compris pendant les vacances scolaires. **Le QR CODE présent sur la carte permet en le flashant, de voir en temps réel l'évolution des bus de n'importe quelle ligne sélectionnée du réseau Trans'Agglo.**

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Christophe PETRIGNY